

CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

SSIAP 3

PUBLIC



TOUTE PERSONNE SOUHAITANT DEVENIR
CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
ET D'ASSISTANCE À PERSONNES.

PRÉREQUIS

ÊTRE TITULAIRE D'UNE DES
QUALIFICATIONS SUIVANTES :
- SSIAP2 ET JUSTIFIER DE 3 ANS
D'EXPÉRIENCE DANS LA FONCTION
- DIPLÔME DE NIVEAU 4 MINIMUM.
ÊTRE TITULAIRE D'UNE ATTESTATION
DE FORMATION AU SECOURISME
(SST, PSE1, AFPS, PSC1) EN COURS
DE VALIDITÉ.

VALIDATION

DIPLÔME DE CHEF DE SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE
À PERSONNES DÉLIVRÉ PAR LE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET
DES OUTRE-MER
(N° RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE : RS5643
DATE D'ENREGISTREMENT : 10 DÉCEMBRE 2021)
#REMISE EN MAIN PROPRE DU DIPLÔME SSIAP3
APRÈS VALIDATION PAR LE SDIS.



OBJECTIFS

SE FORMER AU POSTE DE CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES.

OBTENIR LE DIPLÔME SSIAP3 DÉLIVRÉ PAR LE SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

LA PROPOSITION DE FORMATION EST FAITE DANS LES
DIX JOURS OUVRÉS SUIVANT LA DEMANDE DU CLIENT.

DEUX DÉMARRAGES PRÉVUS PAR ANNÉE.
(PLANNING PRÉVISIONNEL DISPONIBLE SUR DEMANDE
OU VOIR DATES DE FORMATION SUR LE DEVIS).

DÉBOUCHÉS

CHEF DE SERVICE
DE SÉCURITÉ INCENDIE
ET D'ASSISTANCE
À PERSONNES.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

LA FORMATION THÉORIQUE SE FAIT EN SALLE GRÂCE À
UN SUPPORT VIDÉO-PROJETÉ ET DES LIVRETS "STAGIAIRE".

MATÉRIEL (SELON ARRÊTÉ DU 2 MAI 2005 MODIFIÉ) :
PLATEAU FEU ÉQUIPÉ

PC SÉCURITÉ AVEC ÉMETTEUR/RÉCEPTEUR
ET TÉLÉPHONE

SYSTÈME DE SÉCURITÉ D'INCENDIE
SYSTÈME INFORMATISÉ DE RÉPONSES
POUR L'ÉPREUVE QCM (QUIZBOX).



INSTITUT
NICOLAS
BARRÉ



PROGRAMME

CONFORME AU PROGRAMME DÉFINI DANS L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2005 MODIFIÉ RELATIF AUX MISSIONS, À L'EMPLOI ET À LA QUALIFICATION DU PERSONNEL PERMANENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR.

LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

RECONNAÎTRE LA TYPOLOGIE ET LE TYPE DE STRUCTURE D'UN BÂTIMENT

- LES DIFFÉRENTS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
- LES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION : LA TYPOLOGIE ET LE VOCABULAIRE ARCHITECTURAL.

ÉTUDE DE PLANS

SAVOIR SE SITUER SUR UN PLAN D'ARCHITECTE EN VUE D'APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE

- LES DIFFÉRENTS PLANS
- LA NOTION DE VOLUMES
- CONNAÎTRE ET UTILISER LES ÉCHELLES DE REPRÉSENTATION DES PLANS
- LA REPRÉSENTATION GRAPHIQUE D'UN PLAN D'ARCHITECTE
- CONCORDANCE ENTRE PLAN / COUPE / FAÇADE
- SAVOIR SE DÉPLACER DANS UN NIVEAU ET ENTRE LES NIVEAUX
- NATURE DES PLANS FIGURANT DANS UN DOSSIER.

OUTILS D'ANALYSE

TRAME D'ANALYSE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION, D'AMÉNAGEMENT OU DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'EXISTANT

- LE C.L.I.C.D.V.C.R.E.M.
- LA NOTICE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ :
 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET
 - CONSISTANCE DES TRAVAUX
 - INCIDENCE ÉVENTUELLE SUR LE CLASSEMENT INITIAL
- LA NOTICE DESCRIPTIVE PROPREMENT DITE COMPORTANT :
 - NATURE DES AMÉNAGEMENTS ET MATÉRIAUX UTILISÉS
 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DÉGAGEMENTS
 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS (CHAUFFAGE, CUISINE, LOCAUX À RISQUES, ETC.)
 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INSTALLATIONS DE SECOURS (SSI, DÉSENFUMAGE, COMPARTIMENTAGE, MOYENS DE SECOURS OU D'EXTINCTION.)
- LA NOTICE TECHNIQUE D'ACCESSIBILITÉ.

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

LE FEU

ÉCLOSION ET DÉVELOPPEMENT DU FEU

- THÉORIE DU FEU (TRIANGLE, CLASSES DE FEUX, LES CAUSES)
- LA FUMÉE ET SES DANGERS
- PROPAGATION DU FEU : CONDUCTION, CONVECTION, RAYONNEMENT, PROJECTION
- CONDUITE À TENIR FACE À UN LOCAL ENFUMÉ SANS MISE EN DANGER POUR L'INTERVENANT.

COMPORTEMENT AU FEU

RÉACTION ET RÉSISTANCE AU FEU

- PRINCIPE DE LA RÉSISTANCE AU FEU DES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION
- PRINCIPE DE LA RÉACTION AU FEU DES MATÉRIAUX D'AMÉNAGEMENT
- LES CRITÈRES DE CLASSEMENT DE CES COMPORTEMENTS.

MISE EN OEUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION

CONDUITE À TENIR POUR PROCÉDER À L'EXTINCTION D'UN DÉBUT D'INCENDIE

- MÉTHODES D'EXTINCTION D'UN DÉBUT D'INCENDIE
- PROTECTION INDIVIDUELLE.



INSTITUT
NICOLAS
BARRÉ

LA RÉGLEMENTATION INCENDIE

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGLEMENTATION

EXPLIQUER LA HIÉRARCHIE DES NORMES

- CONTENU GÉNÉRAL DES TEXTES
- HIÉRARCHIE DES TEXTES
- PRÉSENTATIONS DES LIAISONS ENTRE LES DIFFÉRENTS TEXTES.

CLASSEMENT DES BÂTIMENTS

CLASSEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT EN FONCTION DE LA RÉGLEMENTATION

- CLASSEMENT D'UN ERP ; LES GROUPEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS
- CLASSEMENT D'UN IGH
- CLASSEMENT D'UN BÂTIMENT D'HABITATION
- CLASSEMENT D'UNE INSTALLATION SOUMISE AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET TECHNIQUES

- APPLIQUER LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES AUX DIFFÉRENTS TYPES DE BÂTIMENTS
- LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ERP, AUX IGH ET AU CODE DU TRAVAIL :
 - IMPLANTATION (ACCESSIBILITÉ DES SECOURS ET ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS)
 - CONSTRUCTION (DISTRIBUTION INTÉRIEURE, STABILITÉ AU FEU ET ISOLEMENT INTERNE DES LOCAUX)
 - DÉGAGEMENTS (PRINCIPE, CALCUL, PARTICULARITÉS)
 - DÉSENFUMAGE (OBJECTIFS, OBLIGATIONS, PRINCIPES)
 - INSTALLATIONS TECHNIQUES (LES INTERDICTIONS, LIMITATIONS, LES ORGANES DE SÉCURITÉ)
 - LES LIMITATIONS CALORIFIQUES IMPOSÉES À L'EXPLOITANT
 - LES CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES.

MOYENS DE SECOURS

APPLIQUER LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE MOYENS DE SECOURS ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE DE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE

- MOYENS D'EXTINCTION INCENDIE (INTERNES ET EXTERNES, ENTRETIEN ET VÉRIFICATIONS)
- MOYENS D'ALERTE DES SECOURS
- DISPOSITIONS VISANT À FACILITER L'INTERVENTION DES SECOURS
- CONNAÎTRE ET SAVOIR EXPLOITER UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (TYPOLOGIE, COMPOSITION, FONCTIONNEMENT, ENTRETIEN ET VÉRIFICATIONS), L'UTILISATION EN MODE DÉGRADÉ.

VISITES

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES, TECHNIQUES ET IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ

- FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE SÉCURITÉ D'UN SITE
- FONCTIONNEMENT, IN SITU, DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS TECHNIQUES DE SÉCURITÉ
- ORGANISATION D'UN PC DE SÉCURITÉ
- FONDAMENTAUX DES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES.

NOTIONS RELATIVES À L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

APPLIQUER LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC AU SENS DE LA LOI DU 11 JANVIER 2005 ET SES DÉCRETS ET ARRÊTÉS D'APPLICATION

- LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES
 - LES COMMISSIONS ACCESSIBILITÉ
 - LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES GÉNÉRALES
 - LES EXIGENCES DIMENSIONNELLES ET QUALITATIVES
 - AUTORISATION DE TRAVAUX (COMPOSITION DU DOSSIER, RÉUNION DE CHANTIER)
 - VISITE, RÉCEPTION PAR COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ.



**INSTITUT
NICOLAS
BARRE**

LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ

ORGANISER LE SERVICE

GESTION DU PERSONNEL ET DES MOYENS DU SERVICE

- ORGANISATION DU SERVICE
- RECRUTEMENT
- MISSIONS
- ÉQUIPEMENTS
- ORGANISER LES RONDES
- DOCUMENTS DU SERVICE
- DÉFINIR LA COMPOSITION DU SERVICE DE SÉCURITÉ
- CONTRÔLES
- PROCÉDURES ET CONSIGNES.

EXERCER LA FONCTION D'ENCADREMENT

L'AUTORITÉ DYNAMIQUE

- ASSUMER LES DIFFÉRENTES FONCTIONS DE L'AUTORITÉ :
 - ORGANISER ET PROMOUVOIR L'ÉVOLUTION DU SERVICE ET DES PERSONNELS
 - ACQUÉRIR DE LA PRESTANCE
 - CONNAÎTRE SA HIÉRARCHIE ET SES COLLABORATEURS
 - SUSCITER LA CONFIANCE
 - DONNER DES DIRECTIVES ET DES ORDRES, ADAPTER SON STYLE D'AUTORITÉ AUX SITUATIONS
 - CONDUIRE UN ENTRETIEN HIÉRARCHIQUE
 - ORGANISER UNE RÉUNION
 - COMMUNICATION DE CRISE.

NOTIONS DE DROIT DU TRAVAIL

LE CODE DU TRAVAIL

- LES DIFFÉRENTS CONTRATS DE TRAVAIL
- L'ACCIDENT DU TRAVAIL, DU TRAJET
- LES MALADIES PROFESSIONNELLES
- LA DÉCLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL 60-3682
- L'ATTESTATION DE SALAIRE 60-3951
- LA FEUILLE D'ACCIDENT DU TRAVAIL 11383-01
- L'ANALYSE DE L'ACCIDENT : « ÉLABORER UN ARBRE DES CAUSES »
- LE CHSCT
- LES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL : LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL / LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX
- LA PROCÉDURE DE LICENCIEMENT : L'ENTRETIEN PRÉALABLE / LE PRÉAVIS
- LES NÉGOCIATIONS
- LE TRIBUNAL DES PRUD'HOMMES : SA COMPOSITION / SES MISSIONS
- LES CONVENTIONS COLLECTIVES DE BRANCHE.

NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PÉNAL

LES CODES CIVIL ET PÉNAL

- LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE
- LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET LA RESPONSABILITÉ PÉNALE
- LE DÉLIT DE MISE EN DANGER D'AUTRUI.

LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ

SUIVI BUDGÉTAIRE DU SERVICE

RÉALISATION DES BUDGETS

- BUDGET PRÉVISIONNEL
- BUDGET D'EXÉCUTION
- PLAN DU BUDGET
- SUIVI DES DÉPENSES.

FONCTION ACHAT

SAVOIR PROCÉDER À DES ACHATS COURANTS

PROCÉDER À LA PASSATION DE MARCHÉS

- FORME ET DOCUMENTS :
 - MARCHÉ PAR APPEL D'OFFRE OUVERT, RESTREINT, NÉGOCIÉ
 - RÉDACTION DES CAHIERS DE CLAUSES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES
 - RÈGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRE, ACTE D'ENGAGEMENT
 - LES TABLEAUX D'ANALYSE ET DE COMPARAISON DES OFFRES.

FONCTION MAINTENANCE

LES CONTRATS DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ

- CONTEXTES DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES
- ASPECTS JURIDIQUES : LES CONTRATS AVEC OBLIGATION DE MOYENS OU DE RÉSULTAT
- DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS : "PRÉDICTIONNELS", "PRÉVENTIFS", "CORRECTIFS", "CURATIFS", ...
- NORMALISATION.



INSTITUT
NICOLAS
BARRÉ

GESTION DES RISQUES

ANALYSE DES RISQUES

ÊTRE CAPABLE D'IDENTIFIER LES SITUATIONS DE RISQUES DE DÉCLENCHEMENTS D'INCENDIES ET D'ACCIDENTS CORPORELS

- ÉVALUATION DU MAINTIEN DU NIVEAU DE SÉCURITÉ (PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS)
- LE DOCUMENT UNIQUE : ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS
- LE DOCUMENT TECHNIQUE AMIANTE (DTA)
- LE PLAN DE PRÉVENTION
- ÉVALUATION DES RISQUES DE TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS
- ÉTUDE DES DOCUMENTS ET PROJETS
- COMPRENDRE UN RAPPORT DE VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE APRÈS TRAVAUX (RVRAT) RÉALISÉ PAR UNE PERSONNE OU UN ORGANISME AGRÉÉ.

RÉALISATION DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ

ÊTRE CAPABLE D'ASSURER LE SUIVI ET LE BON ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

- ORGANISATION DE RÉUNIONS PRÉLIMINAIRES
- RÉDACTION D'UN PLAN DIRECTEUR (CONTRAINTES - DÉLAIS...)
- PARTICIPER AUX RÉUNIONS DE CHANTIER (SUIVI DES PRESCRIPTIONS - RESPECT PLANNING)
- PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TRAVAUX ET LIVRAISON DES LOCAUX
- PRÉVOIR LA RÉCEPTION PAR LA COMMISSION DE SÉCURITÉ COMPÉTENTE.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

CONNAÎTRE ET METTRE À JOUR LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'AFFICHAGE
- ÉLABORATION DES CAHIERS DE CONSIGNES
- LE PERMIS DE FEU (GN 13)
- SUIVI ET PLANIFICATION DES CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES
- GESTION ET CONSERVATION DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS PROPRES À SA MISSION (REGISTRE DE SÉCURITÉ, PLAN DE PRÉVENTION, ÉVALUATION DES RISQUES, DTA...)



MODALITÉS D'ÉVALUATION

LA FORMATION SERA VALIDÉE PAR :
UN QCM DE 40 QUESTIONS EN 40 MINUTES
DEUX ÉPREUVES PRATIQUES :
ÉLABORATION D'UNE NOTICE TECHNIQUE
DE SÉCURITÉ À PARTIR DE PLANS (2 H 30 MIN)

ORAL PORTANT SUR LA PRATIQUE QUOTIDIENNE DE
LA FONCTION DE CHEF DE SERVICE (15 MIN / STAGIAIRE).

LE JURY EST COMPOSÉ DE 3 PERSONNES :
UN PRÉSIDENT DE JURY (DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DÉPARTEMENT
OU SON REPRÉSENTANT)
DEUX CHEFS DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EN
FONCTION HIÉRARCHIQUE DANS UN ERP OU UN IGH.

EN CAS D'ÉCHEC À UNE ÉPREUVE, POSSIBILITÉ DE SE
REPRÉSENTER À CELLE-CI LORS D'UN NOUVEAU JURY
DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS.

CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSE- MENT

INFORMATION DE LA HIÉRARCHIE

EFFECTUER UN COMPTE RENDU ORAL
OU ÉCRIT ET RÉDIGER UN RAPPORT

- BUT DES RAPPORTS (DÉFINITION, IMPORTANCE ET NÉCESSITÉ, DIFFÉRENTES PARTIES ET PLAN)
- PRÉSENTATION DES RAPPORTS (LE STYLE ET LA FORME)
- CONTENU ET FORME DU COMPTE RENDU.

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

SAVOIR ACTUALISER SES
CONNAISSANCES DES TEXTES
APPLICABLES

- CONNAISSANCES DES DIFFÉRENTS SUPPORTS DE MISE À JOUR
- ARCHIVAGE DE DOCUMENTS.

CORRESPON- DANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

CONNAÎTRE LA COMPOSITION, LE RÔLE
DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ
ET LES RELATIONS AVEC ELLES

- COMPOSITION, RÔLES ET MISSIONS DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ
- DOCUMENTS À TRANSMETTRE (NOTICE DE SÉCURITÉ, ...) OU À TENIR À DISPOSITION (REGISTRE DE SÉCURITÉ).



INSTITUT
NICOLAS
BARRÉ

LIEU

INSTITUT NICOLAS BARRE – ARMENTIÈRES.

DURÉE

216 HEURES + 1 JOURNÉE POUR LE JURY D'EXAMEN

NOMBRE DE STAGIAIRES

GROUPE DE 4 À 10 STAGIAIRES.

TARIF "CATALOGUE"

(NET DE TAXE, L'INSTITUT N'EST PAS ASSUJETTI À LA TVA)
4 450 € PAR STAGIAIRE.

LE TARIF PROPOSÉ SERA INDIQUÉ SUR LE DEVIS.

ACCESSIBILITÉ

LES LOCAUX DE L'INSTITUT SONT ACCESSIBLES
AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.

ADAPTATION PÉDAGOGIQUE POSSIBLE POUR
LES PERSONNES HANDICAPÉES, TUTORÉE PAR
LE RÉFÉRENT HANDICAP DE LA STRUCTURE.

CONTACTS

LE SERVICE FORMATION CONTINUE PROPOSE UN
ACCUEIL PHYSIQUE, TÉLÉPHONIQUE ET PAR MAIL :
- DU LUNDI AU VENDREDI
- DE 8H30 À 17H

CETTE FORMATION VOUS
INTÉRESSE ?

CONTACTEZ-NOUS AU
03 20 77 06 07 OU VIA
INSTITUT@NICOLASBARRE.FR

RÉSULTATS
2023/2024

(SSIAP 1, 2 ET 3)

26
STAGIAIRES FORMÉS

98%
DE STAGIAIRES SATISFAITS

100%
DE VALIDATION



INSTITUT
NICOLAS
BARRE